

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 30 Octobre 1894

NOUVELLES LOCALES

S. A. S. le Prince Albert se trouve depuis le 19 de ce mois au château de Kreuth en Bavière, chez S. A. R. M^{gr} le Duc Charles-Théodore en Bavière, qui avait invité le Prince à ses chasses.

S. A. R. l'Infante Eulalie d'Espagne est arrivée le 25 au château de Marchais.

Samedi prochain, 3 novembre, un Service Solennel sera célébré, à la Cathédrale, pour les Princes défunts de la Famille Souveraine. A 10 heures Grand'Messe Pontificale suivie de l'Absoute.

Souscription pour le Vaccin du Croup

Troisième Liste

M. et M ^{me} Vitali.....	2 »
MM. A. Nef.....	5 »
L.-Colonel de Castro.....	50 »
D ^r Colignon, médecin consultant de S.A.S.	20 »
Jules Gastaud.....	2 »
N. Cori-Marinunzi.....	2 »
M ^{me} Jeanne Barolet.....	5 »
MM. le Ch ^{er} de Loth.....	20 »
Alexandre Mélin.....	2 »
L. Maubert.....	10 »
L. Reymond.....	10 »
Ch. Muller.....	10 »
Ch. Tobon.....	5 »
Ch. Hensel.....	5 »
P. Botta.....	5 »
Robert et Ellen Ash.....	20 »
H. Otto, Consul des Pays-Bas.....	5 »
Camille-Lecourt.....	5 »
F. Bellini.....	5 »
Alexandre Poggi.....	5 »
Henri Abel.....	2 »
Louis Valentin, notaire.....	20 »
Laurent Aureglia.....	5 »
La petite Louise et Charles Piratoni.....	2 »
MM. P.-F. Luca.....	3 »
Andrei.....	1 »
Antoine Blanc, notaire.....	20 »
E. de Clausade.....	10 »
André Barral.....	5 »
Ant. Vatrican.....	5 »
Pierre Pagnani.....	5 »
Louis Fischetti.....	5 »
Thomas Biancheri.....	1 »
Total..... fr.	277 »
Total de la deuxième liste..... fr.	875 »
	fr. 1.152 »

Liste ouverte par la Société des Régates

jusqu'au 28 octobre, s'élevant à 311 fr. 75

Société des Régates de Monaco.....	fr. 150 »
MM. Joseph Marquet, président de la Société des Régates.....	50 »
Capitaine Alban Gastaldi.....	20 »
Albert de Millo.....	5 »
M ^{me} veuve Codur.....	1 »
M ^{me} Orengo.....	0 50
MM. Renon.....	2 »
J. Bègue.....	1 »
Michel Boisson.....	1 »
M ^{me} Marguerite Marquet.....	2 »
M. Rohrmann.....	1 »
M ^{me} veuve Bertrand.....	1 »
M ^{me} Clément Ciais.....	2 »
M ^{lle} Jeanne Orrigo.....	1 »
MM. Spadoni.....	2 »
Sébastien Médecin.....	1 »
Louis Daniel.....	5 »

A reporter.. 1.397 50

Report.. 1.397 50

M ^{me} veuve Olivier.....	1 »
MM. Vigliani.....	2 »
Lazare Novari.....	1 »
M ^{me} Imbert B.....	2 »
M ^{me} Principale.....	0 50
MM. Donadio.....	1 »
Costa P.....	1 »
M ^{me} veuve F. Crovetto.....	5 »
M ^{lle} Césarine Boisson.....	2 »
M ^{lles} Joffredy.....	2 »
M. Cesare Pitassi.....	2 »
M ^{lle} Nathalie Cima.....	1 »
M ^{me} veuve Marie Lorenzi.....	1 »
M ^{me} Caraveo.....	2 »
M. Jean Novella.....	2 »
M ^{me} Marie Franzini.....	1 »
M. Paul Olivier.....	2 »
M. Amédée Biancheri.....	2 »
M ^{me} Rosa Tamagni.....	0 50
MM. François Beraldo.....	1 50
Berettoni.....	0 50
Charles-Albert-A.....	2 »
M ^{me} Caroline Linetti.....	1 »
M ^{me} Micha-Lorenzi.....	2 »
M ^{me} Louise Notari.....	4 »
M. Joseph Gasparotti.....	1 »
M ^{me} veuve Goguet.....	3 »
MM. François Sangiorgio.....	2 »
Aubert.....	1 »
Imbert.....	3 »
François Otto.....	5 »
M ^{me} Julie Fabi.....	1 »
M ^{me} Olivier.....	1 »
Odette et Germaine Roux.....	5 »
M. Manetto Jean.....	0 25
Vittoria et Angela Potenziani.....	2 »
Total à ce jour..	1.463 75

Pour la Messe Pontificale de la Toussaint, à la Cathédrale, jeudi prochain 1^{er} novembre, la Maîtrise et l'Orchestre exécuteront la messe de BORDÈSE.

A l'occasion de la fête de Saint Charles Borromeo, Messe Pontificale, dimanche 4 novembre, à l'église Saint-Charles, à 10 heures du matin.

Plusieurs artistes de la Société Chorale l'Avenir de Monaco, la Maîtrise et l'Orchestre exécuteront, sous la direction de M. L. Vallini, maître de chapelle, une Messe à quatre voix avec soli et accompagnement de harpe. Ils feront entendre les morceaux suivants :

Ecce Sacerdos de Gounod ; *Kyrie* de Vincenzo Bellini ; *Gloria* de Vallini ; *Credo* de Gounod ; *Ave Maria* de Verdi ; *Sanctus* et *Benedictus* de Vallini ; *Agnus Dei* de Lacheurié ; *Domine salvum* de Gounod.

Parmi les voyageurs arrivés samedi à Monte Carlo par le train de midi 46, venant d'Italie, se trouvaient le nommé Tuinenburg et sa maîtresse, la femme Wagné. Ces deux personnes ont été arrêtées à leur descente de wagon par la police monégasque, en vertu d'un mandat d'arrêt émanant du parquet d'Amsterdam.

Lorsqu'il s'est vu reconnu, Tuinenburg s'est armé d'un revolver et s'en est tiré un coup à la bouche. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état alarmant.

La femme Wagné a été écroulée.

Les concerts du soir ont lieu, depuis dimanche, dans la salle des spectacles, dont les réparations sont complètement terminées.

M. P. Girard (Aux Armes d'Angleterre) magasin de nouveautés, rouenneries, etc., 7, rue Gri-

maldi, est abonné au réseau téléphonique de la Principauté.

Le Sport Vélocipédique a fait courir, jeudi, malgré un temps déplorable, son championnat de fond (50 kilom.) et l'épreuve de 100 kilomètres de l'Union Vélocipédique de France.

Voici les noms des vainqueurs :

Championnat, départ du Pont du Var : 1^{er}, E. Jacquet, 2 h. 1 ; 2^e, J. Barriera, 2 h. 1.

Course de 100 kilomètres : 1^{er}, Alphonse Vi-guier (S. V. M.), 3 h. 43 ; 2^e, Oddo Nemmi (S. V. M.), 3 h. 55 ; 3^e, Paul Gueirard (S. V. M.), 4 h. 8 ; 4^e, Michel Roques (S. V. M.), 4 h. 35 ; 5^e, Jean Balle (S. V. M.), 5 h. 28 ; 6^e, Constant (U. V. F.), 5 h. 38.

10 partants, 2 ont renoncé. Route très mauvaise.

SPORT VÉLOCIPÉDIQUE MONÉGASQUE

Le Sport Vélocipédique Monégasque a tenu, dimanche, conformément à ses statuts, son assemblée générale annuelle pour le renouvellement de son conseil d'administration et lundi soir ce conseil, composé de 15 membres, s'est constitué et a nommé les différentes commissions.

M. le docteur Gueirard est réélu président. Voici la composition nouvelle de la Société :

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1894-95

Président, D^r Gueirard — Vice-présidents, Médecin François et Van Eessen — Secrétaire général, Xhrouet Charles — Secrétaire, Gendre — Trésorier, Fontaine — Capitaine de route, Noirel — Lieutenant de route, Garin — Lieutenant de route adjoint, Lechner — Secrétaire adjoint, Michat — Trésorier adjoint, Aureglia — Administrateurs, Manigley, Martin, Lauck Charles, Vermeulen Charles.

Conservateur des cartes et plans, Médecin François — Conservateur du matériel, Noirel — Porte-drapeau, Olivier Adolphe — Chef de fanfare, Martin Joseph.

COMMISSION D'ADMINISTRATION

Médecin François, président ; Fontaine, Gendre, Vermeulen Charles, Xhrouet Charles.

COMMISSION DES COURSES

Van Eessen, président ; Aureglia, Lauck Charles, Michat, Olivier Adolphe.

COMMISSION DU TOURISME

Noirel, président ; Garin, Lechner, Manigley, Martin.

Les courses pour le championnat de vitesse qui devaient avoir lieu le 4 novembre sont renvoyées au dimanche 11, plusieurs sociétés du littoral ayant déjà organisé pour dimanche diverses excursions.

Ces courses comprendront :

1^o Une course de 1 kilomètre, réservée aux membres du S. V. M.

2^o Une course de 5 kilomètres, réservée aux juniors du S. V. M.

3^o Une course de 5 kilomètres, réservée aux seniors du S. V. M.

4^o Une course à laquelle pourront prendre part les vélocemen habitant la Principauté de Monaco, les départements des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, de Vaucluse, de la Corse, du Gard et de la province de Port-Maurice.

5^o Une course de Consolation.

Le programme détaillé sera publié dans le prochain numéro.

Dans la séance de l'Académie des sciences, du 22 octobre, lecture a été donnée d'une note de M. Decaux, sur l'invasion d'une petite chenille de 11 millimètres de long : *Simæthis Nemorana* (Duponchel), qui dévore les feuilles et les fruits du figuier dans l'arrondissement de Puget-Théniers. Cette chenille, aperçue pour la première fois l'année dernière, s'est beaucoup développée cette année. Non seulement elle ronge le parenchyme de la feuille, dont elle ne laisse que les nervures, mais partout où deux figues se touchent, l'un des fruits est attaqué et tombe avant la maturité.

M. Decaux a eu l'occasion d'étudier les mœurs de cette chenille en Corse et à Paris. Il a constaté que vers le 5 ou le 15 août, la chenille arrive à tout son développement, se suspend à un fil et se laisse descendre à terre, pour aller se transformer au pied de la plante. Elle réunit quelques débris de feuilles ou autres détritiques qu'elle lie avec quelques fils de soie et passe l'hiver dans ce cocon grossier sous la forme de chrysalide.

Pour arrêter son extension, M. Decaux conseille de ramasser avec soin, de novembre à mars, les feuilles et autres détritiques trouvés sous les figuiers et de les détruire par le feu. Ils contiennent des chrysalides en grand nombre et chaque femelle détruite supprime deux à trois cents chenilles pour le printemps.

Nous donnons, à la quatrième page, l'horaire des chemins de fer P.-L.-M. Service d'hiver 1894-1895.

On remarquera avec satisfaction que le train rapide 19, prend à partir de Marseille des voyageurs pour toutes les gares qu'il dessert jusqu'à Vintimille, et, que le rapide 20, prend aussi par exception à Monte Carlo et Monaco des voyageurs à destination des gares qu'il dessert entre Vintimille et Toulon.

Enfin, notons la création de trains express entre Monte Carlo, Monaco et Nice, sans arrêts, effectuant le trajet en 23 minutes. La marche de l'express 321 fixée primitivement à 10 h. au départ de Cannes, a été retardée de 20 minutes pour permettre aux habitants de notre région de profiter du train 306 pour se rendre à Nice, et y faire leurs affaires avant leur retour.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

De MONTE CARLO à LA TURBIE

(RIGHI D'HIVER)

De Monte Carlo à La Turbie (montée)

NOM DES STATIONS	NUMÉRO DES TRAINS										
	1	3	5	7	9	11	13	15	17		
	MATIN					SOIR					
Monte Carlo...dép.	8 »	9 30	10 30	11 30	1 »	2 »	3 »	4 »	7 »		
Bordina.....dép.	8 6	9 36	10 36	11 36	1 6	2 6	3 6	4 6	7 6		
La Turbie.....arr.	8 20	9 50	10 50	11 50	1 20	2 20	3 20	4 20	7 20		

De La Turbie à Monte Carlo (descente)

NOM DES STATIONS	NUMÉRO DES TRAINS										
	2	4	6	8	10	12	14	16	18		
	MATIN					SOIR					
La Turbie.....dép.	8 30	10 20	11 20	12 »	1 30	2 50	3 50	5 »	40 «		
Bordina.....dép.	8 44	10 34	11 34	12 14	1 44	3 4	4 4	5 14	40 14		
Monte Carlo...arr.	8 50	10 40	11 40	12 20	1 50	3 40	4 40	5 20	40 20		

Les trains 3 et 4 n'auront lieu qu'à partir du 1^{er} décembre.

Les trains 17 et 18 n'auront lieu qu'à partir du 1^{er} janvier au 31 mars.

PRIX DES PLACES. — De Monte Carlo à La Turbie : 1^{re} classe : simple course, 3 fr. 40 ; aller et retour, 4 fr. 65 — 2^e classe : simple course, 2 fr. 30 ; aller et retour, 3 fr. 45. — De La Turbie à Monte Carlo : 1^{re} classe : simple course, 1 fr. 55 ; aller et retour, 4 fr. 65 — 2^e classe : simple course, 1 fr. 15 ; aller et retour, 3 fr. 45.

Abonnements de 30 courses, aller et retour : 25 % de réduction, valables 90 jours. — Trains spéciaux sur demande. Durée du trajet, 20 minutes.

Devançant l'époque ordinaire du chauffage des wagons, la Compagnie P.-L.-M. a fait installer, la semaine dernière, des bouillottes dans les trains de nuit.

C'est là de la part de la Compagnie P.-L.-M. une attention particulièrement agréable aux voyageurs, qui lui en sont reconnaissants.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Cannes. — L'arrêté ministériel du 9 février 1889 établissant que les yachts et bateaux de plaisance ne recevront, plus désormais que le permis de navigation, prévu par le décret du 9 septembre 1873, admet toutefois que ceux des navires qui ont un équipage soldé pourront à titre exceptionnel, et par décision du ministre, être autorisés à prendre un rôle dans l'intérêt de cet équipage.

Les autorités maritimes sont donc tenues de soumettre au ministre les demandes de rôles en fournissant les renseignements prescrits par l'arrêté ministériel du 9 février 1889. Mais cette manière de procéder entraîne des lenteurs qu'il convient, dit une circulaire du ministre, d'épargner à une navigation que le département a entendu constamment encourager. En conséquence les commissaires de l'inscription maritime sont autorisés à délivrer sans demander, au préalable, l'autorisation du ministre, des rôles d'équipage aux bateaux de plaisance embarquant des inscrits salariés dans les conditions exceptionnelles précisées.

Ces administrateurs devront d'ailleurs rendre compte au ministre des rôles ainsi délivrés.

Nice. — FÊTES DE LA SAISON 1894-1895. — *Jeudi 14 février, à 8 h. 1/2 du soir*, arrivée de S. M. Carnaval. — *A 10 h. du soir* bal-promenade au Casino Municipal.

Dimanche 17 février, à 2 h. et à 8 1/2 du soir, défilé des mascarades sur l'avenue de la Gare.

Jeudi 21 février, à 2 h., bataille de fleurs sur la promenade des Anglais ; distribution de 21 bannières s'il y a lieu. — *A 11 du soir*, grand veglione au théâtre de l'Opéra ; distribution de bannières.

Dimanche 24 février, à 2 h., grand corso carnavalesque, bataille de confetti. — *A 11 h. du soir*, grande redoute (vert d'eau et framboise) au Casino Municipal ; distribution de bannières.

Lundi 25 février, à 2 h., bataille de fleurs sur la promenade des Anglais ; distribution de bannières.

Mardi 26 février, à 2 h., grand corso carnavalesque ; bataille de confetti. — *A 3 h.*, distribution des prix. — *A 8 h. du soir*, grand feu d'artifice ; grande retraite aux flambeaux ; moccoletti ; Carnaval brûlé en effigie. — *A 11 h. du soir*, deuxième grand veglione au théâtre de l'Opéra ; distribution de bannières.

Prix : 16,500 fr. aux grands chars ; 4,700 fr. aux petits chars ; 3,500 fr. aux analcades ; 5,900 fr. aux groupes à pieds ; 5,400 fr. aux masques isolés ; 1,850 fr. aux illuminations.

Distribution de bannières d'honneur pour balcons et voitures les mieux décorés.

N.-B. — Ces prix ne seront distribués que si le Comité les juge mérités.

Ses décisions sont sans recours.

Samedi 2 mars, foire internationale.

Dimanche 3 mars, courses au trot.

Jeudi 14 mars, à 2 h., fête enfantine ; bataille de fleurs ; distribution de bannières.

FÊTES DE LA MI-CARÈME. — *Jeudi 21 mars, à 2 h.*, bataille de fleurs sur la promenade des Anglais ; distribution de 16 bannières s'il y a lieu. — *A 10 heures du soir*, grande redoute blanche au Casino Municipal ; distribution de bannières.

Samedi 23, dimanche 24 et lundi 25 mars, Grandes Régates Internationales, organisées par le Club de la Voile.

En avril, Grandes Régates Internationales données en dehors des Régates habituelles de la ville de Nice, par le Comité des Régates Internationales de la Méditerranée pour yachts à voile au-dessus de 20 tonneaux et yachts à vapeur au-dessus de 100 tonneaux appartenant à un Club reconnu. — Règlement : jauge et allégeances du Yacht Racing Association.

Grande fête vénitienne et grand feu d'artifice.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

L'événement de la semaine a été la rentrée des Chambres. Elle n'a pas été aussi mouvementée que l'auraient voulu certains politiciens. On a même remarqué que les années précédentes à assister à la première du Parlement. Les tribunes de premier rang étaient à moitié vides, et l'intérêt, pour le chroniqueur, a consisté surtout dans la rencontre de certains types amusants.

Il y a, d'abord, le monsieur qui pense tout haut, qui fait de grands gestes, pose pour le politique profond, indique d'avance des incidents qui doivent se produire et qui n'arrivent jamais, et qui approuve ou blâme par de courtes exclamations les orateurs à la tribune.

Il impatient ses voisins par des phrases comme celles-ci : « Allons donc ! — Impossible. — C'est cela. — Bien envoyé ! »

Un autre type, non moins curieux, c'est le monsieur qui connaît les hommes du jour... à ce qu'il affirme, du moins, et qui s'écrie, lorsqu'il voit passer un député de la Droite : « Voilà le ministre de la Justice. » Un socialiste révolutionnaire, député de la banlieue de Paris, entre en séance ; il le désigne du doigt et dit : « Vous voyez ce petit brun qui porte des lunettes : c'est le ministre de la Marine, M. Félix Faure, du Havre. »

Un Havrais qui, par hasard, est son voisin de tribune, proteste et lui dit : « Pardon, je croyais que Félix Faure ne portait pas de lunettes. Je dois le savoir, je suis du Havre. »

— Oh ! répond notre homme, sans perdre son aplomb, oh ! quand il va au Havre, il les retire par coquetterie.

— C'est possible, dit le Havrais, qui commence à avoir dans l'âme un doute, mais je puis vous assurer que Félix Faure est grand, tandis que ce député-là est très petit.

— Quand il va au Havre, il porte des bottes avec des talons très hauts.

— Tenez ! ajoute-t-il, cet homme maigre et lymphatique, c'est M. Dupuy, le président du Conseil.

— Impossible ! s'écrie un voisin, j'ai vu sa photographie.

— Naturellement, comme toutes les photographies, elle n'est pas ressemblante ! »

Si vous obtenez une carte d'entrée d'un député pour une séance à sensation, Dieu vous garde d'être à côté de l'un de ces deux gèneurs.

×

Les cochers de fiacre sont très menacés. Une demande est adressée à la Préfecture de Police pour l'exploitation de fiacres électriques dans les rues de Paris. Nous avons déjà les omnibus électriques qui s'arrêtent quelquefois en route. Qu'arrivera-t-il quand un conducteur de machines aussi imprudent que le sont nos automédons parisiens lancera sa voiture à petite vitesse. Je sais bien que des tentatives analogues se produisent en ce moment aux Etats-Unis ; mais les rues de New-York, de Chicago et de Washington sont moins encombrées que celles de Paris et le prudent M. Lépine hésitera certainement à accorder, avant que la nouvelle voiture électrique ait fait ses preuves dans d'autres pays, une autorisation qui compliquerait singulièrement la circulation dans la capitale. Cette circulation est si difficile que c'est par centaines que des contraventions sont relevées contre les cochers des petites voitures. M. Casimir-Périer, comme don de joyeux avènement, a annulé douze cent trente-six procès-verbaux faits à des cochers qui avaient pourtant à conduire des chars moins difficiles à bien mener que le char classique de l'Etat.

×

Cette semaine a mis en mouvement les futures étoiles de l'art lyrique. D'innombrables candidats des deux sexes se sont présentés pour être reçus élèves au Conservatoire National de musique. Sur plus de deux cents, c'est à peine si une vingtaine ont été admis. Nous avons entendu parler à la sortie de ces examens de l'idée qu'aurait un ancien directeur de théâtre lyrique de fonder un théâtre d'application pour les jeunes élèves lyriques de la rue Bergère. C'est un projet qu'on ne peut juger, sans l'avoir vu à l'essai. Il serait excellent que les futurs artistes pussent prendre ainsi l'habitude des planches ; mais les représentations dont ils seraient l'unique élément auront-elles assez d'intérêt pour attirer le public et faire recette ? Il est permis d'en douter.

×

Un des attraits de Paris est l'Exposition du livre qui se tient au Palais de l'Industrie. Le vendredi est le jour select, c'est celui où le public riche fait le plus d'achats. Les livres russes et les ouvrages relatifs à la Russie sont très regardés. Les vitrines des maisons Hachette et Firmin Didot sont surtout admirées.

Une des salles les plus curieuses est celle des affiches illustrées en couleurs.

Les affiches d'Hugo d'Alesi représentant Monte Carlo, la Turbie, la Bordina et le chemin de fer à crémaillère sont en très bonne place. On s'y arrête volontiers, et les splendeurs de la mer d'azur, si bien représentées, donnent l'envie de prendre un des trains éclairés de la ligne P.-L.-M. pour se rendre dans la Principauté.

X

Dans le monde diplomatique, on signale: la rentrée à Paris de lord Dufferin, qui a repris la direction de l'ambassade d'Angleterre, et qui ne tardera pas à donner, comme chaque année, le signal des grandes réceptions diplomatiques; ainsi que le départ du marquis de Reverseaux, nommé ambassadeur de France en Espagne, qui va présenter, à Madrid, ses lettres de créance.

X

La grande mode, actuellement, c'est la marche à pied dans le bois de Boulogne et dans les environs de Paris; c'est un emprunt fait à l'Angleterre, qui appelle ce sport *Constitutional Walk* (promenade de santé). Ces excellents exercices méritent d'être encouragés; mais nous craignons que les Parisiennes élégantes ne persistent à préférer le vélocipède et la promenade à cheval du matin.

X

J'ai reçu, il y a quelques jours, la visite d'un jeune dessinateur d'avenir dont le seul tort est de ne pas connaître le midi de la France.

— Vous seriez bien aimable, me dit-il, de me procurer un dessin ou une photographie représentant le tir aux pigeons de Monaco.

Je m'empressai d'accéder à son désir.

Il est revenu ce matin me rendre les photographies que je lui avais prêtées, en me remerciant.

— « Serais-je indiscret, lui dis-je, en vous demandant ce que vous avez pu en faire ? »

— « Je puis vous le dire. »

« Un éditeur m'a demandé pour le jour de l'an un album dans lequel je représenterai en vingt-cinq planches le sport de la femme: la bicyclette, le patinage, la navigation de plaisance, etc., il me manquait une jolie vue de tir aux pigeons; j'ai trouvé dans celle du tir de Monte Carlo un site admirable et je vais vous montrer mon dessin.

Je vis de fort jolies femmes en train de tirer des pigeons dans le domaine dont notre sympathique ami Blondin a la direction.

— « Il n'y a qu'un malheur, dis-je au jeune artiste; c'est qu'à Monte Carlo les femmes ne sont pas admises à tirer des pigeons. »

— « Tant pis, me dit-il! Mon dessin est fait, et rien ne me dit que lorsqu'il aura paru, il ne donnera pas à la direction du tir aux pigeons de Monaco l'idée de fonder un prix spécial pour les dames. »

— Pourquoi pas ?

DANGEAU.

FAITS DIVERS

LES REQUINS ET L'INDUSTRIE. — D'après une intéressante étude parue dans la *Revue scientifique* et que résume la *Revue universelle*, les requins fournissent à l'industrie et au commerce un certain nombre de produits appréciés. Ainsi le foie de requin contient une huile d'une belle couleur, qui ne devient jamais trouble, et qui possède des vertus médicinales comparables à celles de l'huile de foie de morue. La peau, séchée, prend le poli et la dureté de la nacre; elle est marbrée et possède une ressemblance avec le corail fossile. Les bijoutiers s'en servent pour fabriquer des objets de fantaisie, les relieurs pour en faire du chagrin, les menuisiers pour polir le bois. Les ailerons sont très recherchés sur les marchés chinois, on les fait mariner et on les sert à la fin du dîner comme un hors-d'œuvre des plus délicats. La tonne d'ailerons se vend communément, à Sydney, 28 livres (700 francs).

Les Européens, qui n'apprécient pas encore les ailerons de requin comme nourriture, se contentent de les transformer en colle de poisson, qui rivalise avec la colle d'esturgeon préparée en Russie.

Cette colle est employée pour clarifier les bières, les vins et les liqueurs. On l'utilise encore pour donner à la soie du soutien; pour la préparation du taffetas d'Angleterre, comme réactif en chimie, etc. Les dents du requin sont employées par les habitants des îles Ellis à fabriquer des armes de guerre.

Quant à la chair du requin, malgré sa saveur huileuse, elle est mangée en certains pays. En revanche, elle est

utilisée de concert avec le squelette pour la préparation d'un guano de bonne qualité. Les Islandais, qui font un commerce important d'huile de requin, envoient chaque année une flotte de cent bâtiments se livrer à la chasse de ces poissons.

LES NOUVEAUX TIMBRES D'ETHIOPIE. — C'est presque un événement politique que la nouvelle émission des timbres à l'effigie de Ménélick II, roi d'Ethiopie, qui viennent d'être fabriqués à Paris, à l'imprimerie des timbres français, 36, rue d'Hauteville.

Ménélick II résolut de battre monnaie à son effigie, se fit admettre dans l'Union Postale Universelle et créa des timbres-poste dont il indiqua lui-même les types.

Un envoyé spécial muni de dessins, de photographies et des pouvoirs nécessaires fut dépêché auprès du gouvernement français pour obtenir l'autorisation de faire fabriquer ces timbres à Paris.

M. Mainheim fut chargé de la gravure des timbres et leur fabrication a été exécutée par l'atelier de l'administration des Postes.

Le premier dessin offre l'effigie du négus Ménélick II de profil à droite, et porte une sorte de tiare ornée de plusieurs rangées de pierreries et surmontée d'une croix ornée; on remarque dans la partie inférieure, près de l'oreille du souverain, un Saint-Georges à cheval, terrassant le dragon. Sous la couronne, la tête est ceinte d'un voile qui pend derrière.

Le fond du timbre est formé d'un tapis avec frange en bas; une branche de caféier et une de cotonnier fleuris meublent les côtés.

La valeur est inscrite en bas dans le bouclier rond au-dessous duquel est attaché un sabre recourbé. En haut à gauche une croix blanche, à droite le nom du pays; débordant des deux côtés une banderolle blanche qui semble un simple ornement.

Toutes les inscriptions sont en caractères amhariques jusque-là inconnus sur des timbres.

Cette série est formée de quatre timbres imprimés sur papier blanc: le 1/4 guerche, vert; 1/2 guerche, rose; 1 guerche, bleu; 2 guerches, brun.

Une guerche vaut 25 centimes de France.

Dans la seconde série, le dessin représente un lion qui rappelle celui de la Perse, il est coiffé de la tiare et tient une hampe terminée en croix à laquelle est attachée une oriflamme dont les raies séparent les couleurs nationales, qui sont, en commençant par le haut, vert, jaune, rouge. Le fond est formé d'une mosaïque, en haut le nom du pays, en bas la valeur dans un bouclier en forme d'écusson, à droite et à gauche des branches de caféier et de cotonnier.

Cette série comprend 3 timbres: 4 guerches, brun lilas; 8 guerches, violet; et 16 guerches, noir.

L'émission de ces timbres sera prochaine à Entotto, capitale de l'Ethiopie. L'empereur surveille lui-même l'organisation des courriers postaux qui n'existaient qu'à l'état rudimentaire entre Harar et Entotto, puis de Entotto aux différentes grandes provinces de l'empire: Tigré, Godjain, Kaffa, etc.

De Harar à Entotto, les courriers sont montés à chevaux; pour les autres directions, ils sont à cheval ou simplement à pied.

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Eugène BENOIST, ancien hôtelier à Monaco, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le dix-neuf octobre prochain, à neuf heures et demie du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à l'effet de décider s'ils se réservent de délibérer sur un concordat, en cas d'acquiescement du failli, de l'accusation de banqueroute frauduleuse qui s'instruit en ce moment contre lui; et si, en conséquence, il sera sursis à statuer jusqu'après l'issue des poursuites.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Antoine BLANC, notaire à Monaco
39, rue Grimaldi (Condamine)

VENTE SUR LICITATION

AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS

à MONACO, en l'Étude et par le Ministère de M^e BLANC, notaire

Le Samedi 10 Novembre 1894

à 2 heures du soir

D'UNE MAISON

où est exploité l'HOTEL des NÉGOCIANTS

située à Monaco, en façade sur l'avenue de la Gare, où elle porte le numéro 4, et sur la rue de la Turbie, où elle porte le numéro 3, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sols qui forme rez-de-chaussée sur la rue de la Turbie.

Elle touche, du midi, l'avenue de la Gare; du nord, la rue de la Turbie; du levant, Lisimachio (ancienne maison Fontaine), et du couchant, Bardi.

Elle est louée au prix de 3,000 francs nets.

Entrée en jouissance le 1^{er} janvier 1895 par la perception des loyers.

Mise à prix..... 40,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e BLANC, notaire, 39, rue Grimaldi, Monaco-Condamine.

CATHÉDRALE DE MONACO

Mercredi 31 octobre. — Premières Vêpres de la Toussaint.

Jeudi 1^{er} novembre. — SOLENNITÉ DE LA TOUSSAINT.

A 10 heures Grand'Messe Pontificale; 3 heures, Vêpres Pontificales, sermon suivi des Vêpres des morts, Salut solennel.

Vendredi 2 novembre. — FÊTES DES MORTS, 10 h. du du matin, Grand'Messe Pontificale pour les Défunts.

Samedi 3 novembre. — SERVICE SOLENNEL POUR LES PRINCES DÉFUNTS DE LA FAMILLE SOUVERAINE. — 10 h. du matin, Grand'Messe suivie de l'absoute. La Maîtrise et l'Orchestre interpréteront la Messe des Morts de J. Barrière.

ÉGLISE SAINT-CHARLES, MONTE CARLO

Jeudi 1^{er} novembre 1894 — FÊTE DE LA TOUSSAINT

A 6 heures, 7 heures et 8 heures et demie: Messes basses.

A 10 heures: Grand'Messe solennelle.

A 3 heures de l'après-midi: Vêpres de la Toussaint, Vêpres des Morts, Sermon par le R. P. Ausenda, Clôture du mois du Saint-Rosaire, Salut solennel du Très Saint Sacrement.

Vendredi 2 novembre — FÊTE DES MORTS.

A 4 heures et demie du matin: Office des Morts, suivi de la Grand'Messe et de l'Absoute.

A 8 heures, 9 heures et 10 heures: Messes basses.

A 7 heures et demie du soir, pendant l'Octave des Morts: Salut du Très Saint Sacrement.

Dimanche 4 novembre. — FÊTE DE SAINT-CHARLES BORROMÉE, titulaire de l'église paroissiale de Monte Carlo.

A 6 heures, 7 heures et 8 heures et demie: Messes basses.

A 10 heures: Grand'Messe solennelle pontificale.

A 3 heures et demie de l'après-midi: Vêpres pontificales et Salut solennel du Très Saint Sacrement donné par S. G. M^{sr} l'Évêque.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 28 octobre 1894

LA NOUVELLE, b.-g. Catarina, monég., c. Bregliano, vin.
MARSEILLE, cutter Sainte-Françoise, c. Sanmartin, briques.
CANNES, b. Marie, fr., c. Ferrero, sable.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud, id.

Départs du 22 au 28 octobre

CANNES, b. Marie, fr., c. Ferrero, sur lest.
ID. b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud, id.

En vente à l'Imprimerie de Monaco:

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO POUR 1894

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS

Par H. DE ROLLAND

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

